

# **FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

(Règlement REACH (CE) n°  
1907/2006 - n° 453/2010)

## AFROPRET CACHET BLEU

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: AFROPRET CACHET BLEU

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Enduit de finition en poudre

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur:**

AFROCHIM SARL

**Adresse :** 8 RUE IBN ABI DHIEF Z.I SAINT GOBAIN 2014-BEN AROUS TUNISIE

Téléphone : (+216) 71 296 250. Fax : (+216) 71 296 222.

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

AFROCHIM SARL -Télé: (+216) 58 455 060

-Télé: (+216) 71 296 250.

-Fax: (+216) 71 296 222.

-E-mail :contact@afrochim.com

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification 67/548/CE, 1999/45/CE et leurs adaptations.**

Non réglementé.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Étiquetage 67/548/CE, 1999/45/CE et leurs adaptations.**

Symbole(s) : Aucun (e)

#### 2.3. Autres dangers

Aucunes dans des conditions normales

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

N.A.

#### 3.2. Mélanges

Ce produit n'est pas dangereux

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, transporter le patient à l'air libre.

##### En cas de contact avec les yeux :

Rincer avec beaucoup d'eau.

##### En cas de contact avec la peau :

Laver avec d'eau et rincer

##### En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible.

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

Non combustible sous conditions normales. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de combustion dangereux : Dioxyde de carbone  
Monoxyde de carbone

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Classe d'inflammabilité : non combustible.

Protection contre l'incendie : porter un équipement de protection adéquat.

Prévention : pas de flammes nues, ne pas fumer.

Procédures spéciales : soyer prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser rapidement le produit en utilisant des vêtements de protection.

Contenir les fuites et collecter mécaniquement, en évitant de soulever de poussière excessive.

Après avoir collecté le produit, laver la zone et les matériaux contaminés avec de l'eau.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Voir également les paragraphes 8 et 13.

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'exposition à de fortes concentrations de poudre.

Éviter la diffusion et le dépôt de poussières.

Utiliser le système de ventilation localisé.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

### **7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Conserver à une distance éloignée de l'eau ou des endroits humides.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune utilisation particulière

## **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

Aucune limite d'exposition professionnelle disponible

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

- Protection des yeux / du visage

Bien que des données spécifiques sur une irritation des yeux ne soient pas disponible, porter une protection oculaire appropriée aux conditions de travail lors de la manipulation du produit.

#### **- Protection des mains**

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit

#### **- Protection du corps**

Porter un vêtement de travail afin de protéger la peau.

#### **- Protection respiratoire**

Éviter l'inhalation de la poudre.

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

#### **Informations générales**

Etat Physique : Poudre.

#### **Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

Point de fusion : Non applicable

Point d'ébullit. : Non applicable

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-inflammation : Non applicable

Densité apparente : 0.75 kg/L

Solubilité: Non déterminé

pH : Neutre ou légèrement alcalin

#### **9.2. Autres informations**

Aucune donnée disponible

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Stable en conditions normales.

### **10.2. Stabilité chimique**

Aucune donnée disponible.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun.

### **10.4. Conditions à éviter**

Stable dans des conditions normales.

### **10.5. Matières incompatibles**

Aucune en particulier.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun.

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### **11.1.1. Substances**

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

#### **11.1.2. Mélange**

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

#### **Expériences avec l'être humain**

Si l'on tient compte des consignes d'hygiène du travail, aucun effet nocif n'est à craindre du fait de ce produit s'il est manipulé correct.

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Aucune donnée n'est disponible.

#### **12.1.1. Substances**

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur les substances.

#### **12.1.2. Mélanges**

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée n'est disponible.

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée n'est disponible.

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée n'est disponible.

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée n'est disponible.

#### **12.6. Autres effets néfastes**

Après durcissement du produit, les éléments qui le composent sont insolubles et définitivement fixés.

### **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

##### **Déchets :**

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

##### **Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

### **SECTION 14: Informations relatives au transport**

#### **14.1. Numéro ONU**

Information générale : Non réglementé

#### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

#### **14.4. Groupe d'emballage**

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

### **SECTION 15: Informations réglementaires**

#### **15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées

#### **15.2. Evaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée disponible.

### **SECTION 16: Autres informations**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

# Fiche de Données de Sécurité : AFROPRET CACHET BLEU



Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.